

**Arrêté temporaire n°26-AT-0061  
Portant réglementation de la circulation**

**RUE DES LAVANDIERES (D27), RUE DES FORGES, RUE DES ARTISANS, RUE DU MARINEAU, IMPASSE  
DE LA VALLEE et RUE DES MEUNIERES**

Le Maire de Sèvremont,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** la demande en date du 18/05/2026 émise par l'OGEC Les 3 Ponts demeurant 4 Place de l'Ecole 85700 SEVREMONT représentée par Monsieur Mathieu BEUPERIN aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

**CONSIDÉRANT** que le défilé organisé par l'Ogec Les 3 ponts rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 13/06/2026 RUE DES LAVANDIERES (D27), RUE DES FORGES, RUE DES ARTISANS, RUE DU MARINEAU, IMPASSE DE LA VALLEE et RUE DES MEUNIERES,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le 13/06/2026, pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue :

- RUE DES LAVANDIERES (D27), du 4 jusqu'à la RUE DES FORGES
- RUE DES FORGES, de la RUE DES LAVANDIERES (D27) jusqu'à la RUE DES ARTISANS
- RUE DES ARTISANS, de la RUE DES FORGES jusqu'à la RUE DU MARINEAU
- RUE DU MARINEAU, de la RUE DES ARTISANS jusqu'à l'IMPASSE DE LA VALLEE
- IMPASSE DE LA VALLEE, de la RUE DU MARINEAU jusqu'à la RUE DES MEUNIERES
- RUE DES MEUNIERES, de l'IMPASSE DE LA VALLEE jusqu'à la RUE DES TONNELIERS

, le temps du défilé, par périodes n'excédant pas 30 minutes.

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, OGEC Les 3 Ponts.

**Article 3**

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 19 mai 2026

Le Maire de Sèvremont



**Jean-Louis ROY**

**DIFFUSION:**

- OGEC Les 3 Ponts
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- SOVETOURS
- Gendarmerie Pouzauges

- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Car du Bocage
- Transport scolaire Pouzauges

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*